

# ASSEMBLÉE DEPARTEMENTALE

RAPPORT N°1

**Compte administratif 2010 et affectation du résultat**

RÉUNION DU 23 JUIN 2011



## COMPTE ADMINISTRATIF 2010 ET AFFECTATION DU RÉSULTAT

### Résumé du rapport

Sur la base des dispositions des articles L 3312-5 et L 3312-6 du code général des collectivités territoriales, présentation du projet de compte administratif 2010.

L'examen du compte administratif permet de constater le niveau d'exécution du budget voté par notre assemblée, d'arrêter les résultats de l'exercice et d'examiner l'évolution de la structure budgétaire de notre collectivité.

### I. SYNTHESE GENERALE

Le compte administratif 2010 s'établit comme suit :

	Dépenses réelles		Recettes réelles	
	Voté	Réalisé	Voté	Réalisé
Investissement	436 517 400,00	331 091 793,31	311 441 425,00	193 685 764,73
Fonctionnement	1 017 167 937,31	988 605 397,84	1 142 243 912,31	1 128 994 553,99
<b>TOTAL</b>	<b>1 453 685 337,31</b>	<b>1 319 697 191,15</b>	<b>1 453 685 337,31</b>	<b>1 322 680 318,72</b>

Hors reprise des résultats antérieurs, les taux d'exécution des opérations réelles sont très satisfaisants.

Ils s'établissent comme suit :

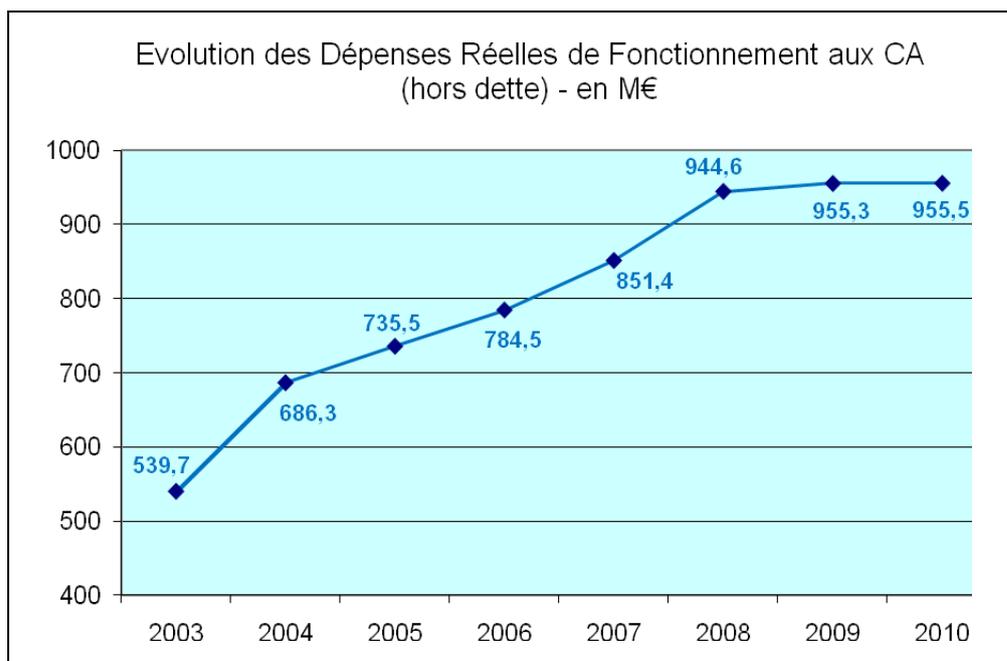
<b>Recettes réelles de fonctionnement :</b>	<b>98,84 %</b>
<b>Recettes réelles d'investissement (hors dette et revolving) :</b>	<b>77,32 %</b>
<b>Dépenses réelles de fonctionnement :</b>	<b>97,19 %</b>
<b>Dépenses réelles d'investissement (hors revolving) :</b>	<b>79,97 %</b>

L'année 2010 a été marquée par la restauration de nos marges de manœuvre après le choc budgétaire de l'exercice 2009.

Sur cet exercice l'effondrement des droits de mutation, associé à une augmentation de nos dépenses sociales (RSA notamment) ont nécessité d'importantes décisions afin de sauvegarder les domaines essentiels d'intervention de la collectivité et permettre ainsi de sauvegarder l'emploi local. Le compte administratif 2010 rend compte, notamment, des effets de cet effort de maîtrise sans précédent que nous avons conduit s'agissant notamment des dépenses de fonctionnement courant.

Ainsi, malgré l'augmentation des besoins d'actions sociales, la maîtrise des dépenses de fonctionnement affichée lors du budget primitif, a été respectée.

Le total des dépenses de fonctionnement (hors dette) s'élève ainsi au même niveau que celui constaté au compte administratif (CA) 2009 (955 M€), grâce à un effort important de maîtrise de nos frais de structure. Tout en maintenant le niveau de service offert aux populations, d'importantes économies ont pu être réalisées, notamment grâce à la maîtrise de la masse salariale et de la réduction des frais de fonctionnement courant de l'administration (Moyens Généraux, véhicules de services, économat...).



Sur 2010 l'augmentation de nos recettes, majoritairement imputable à la remontée progressive des encaissements des droits de mutation, a ainsi pu être principalement affectée à notre capacité d'autofinancement de nos dépenses d'investissement.

Il convient toutefois de souligner que le niveau de cet impôt indirect reste nettement en deçà des produits constatés sur la période 2006-2008.

Les investissements, après un cycle (2005-2009) marqué par un important effort d'équipement, sont en baisse par rapport aux exercices précédents, pour s'établir en 2010 dans la moyenne des départements de même strate démographique (255 M€).

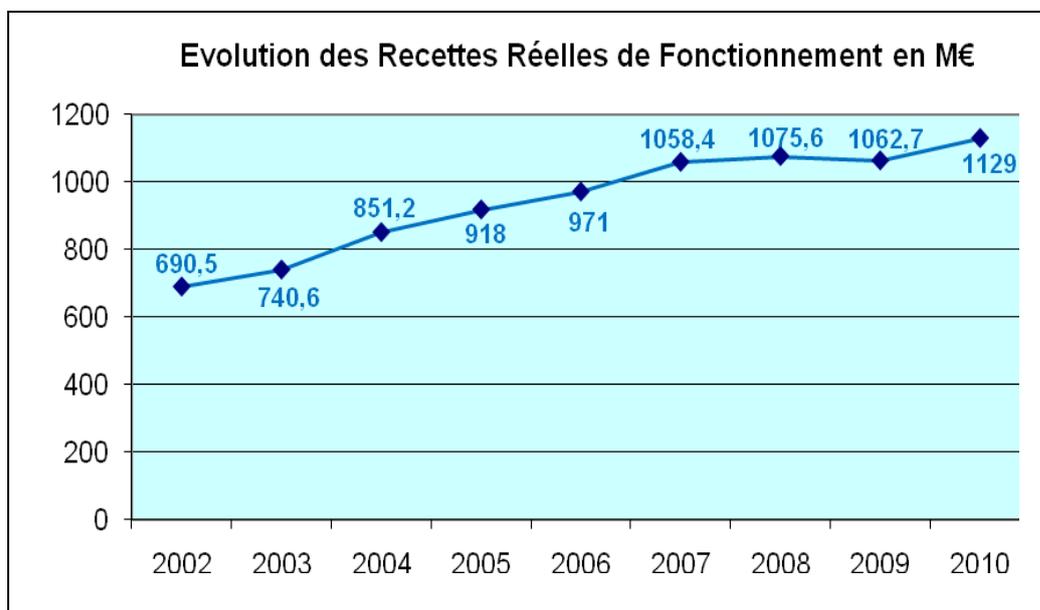
Enfin cette même année 2010 a également été marquée par la suppression de la taxe professionnelle, intégralement compensée par l'État, grâce au versement d'une dotation de compensation.

## II. EXECUTION DETAILLEE DE L'EXERCICE

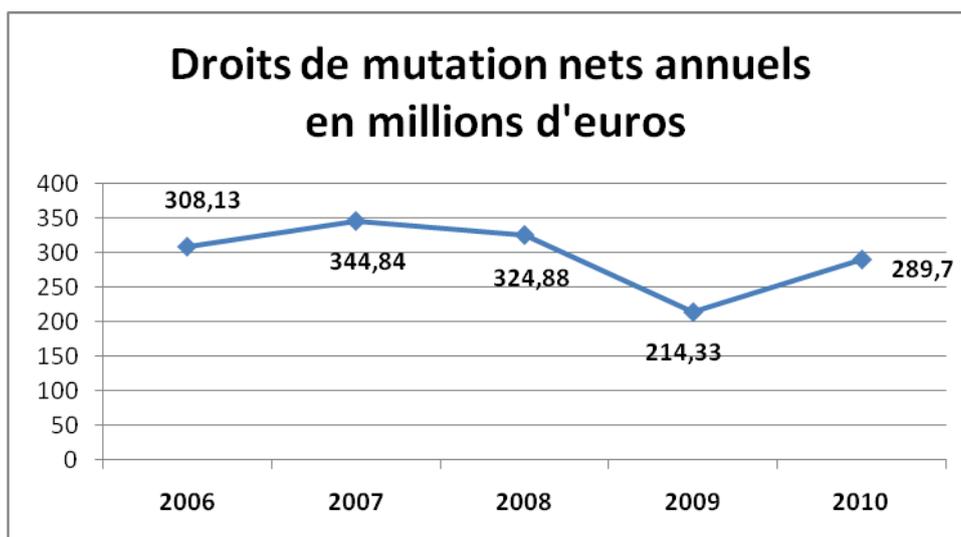
### II-1. Exécution des recettes de l'exercice

#### 1. Recettes réelles de fonctionnement :

Elles ont augmenté de **6,24 %** entre 2009 et 2010, soit **66,3 M€** en volume, lié au redressement constaté dans l'encaissement des droits de mutations en 2010 (+ 34,53 %).

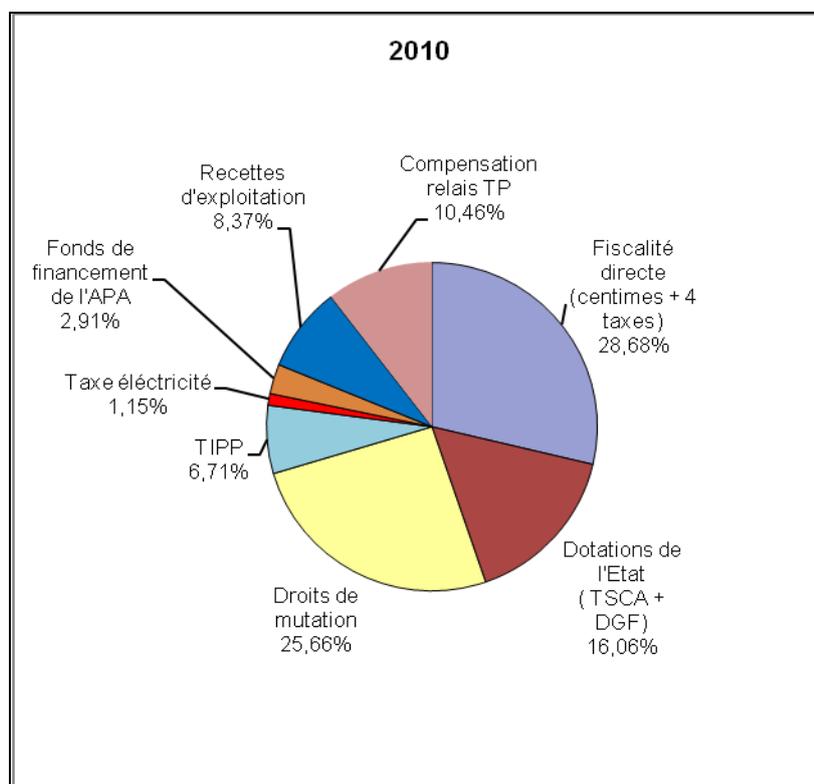
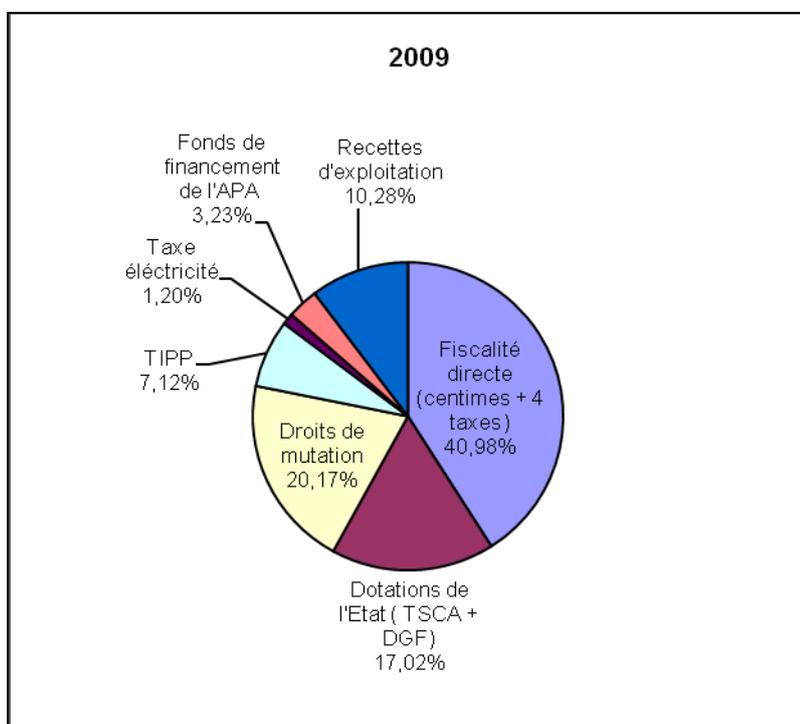


Le graphe ci-après illustre l'évolution des droits de mutations bruts et l'évolution positive et continue sur l'année, singulièrement sur le deuxième semestre. La dégradation, liée à la crise financière de l'été 2008, s'était manifestée par une chute continue des encaissements mensuels tout au long de l'exercice 2009 et avait atteint son point bas en mai, avec 12,9 M€ encaissés. 2010 voit la remontée progressive des encaissements, sans toute fois renouer avec les niveaux d'avant la crise.



Par ailleurs la part de chacune des recettes de fonctionnement dans les recettes totales s'est modifiée entre les exercices 2009 et 2010.

**Poids relatif de chaque catégorie de recettes réelles de fonctionnement  
2009/2010 (en% des recettes réelles totales)**



Le comparatif de l'exécution des recettes de fonctionnement entre 2009 et 2010, essentiellement composé de la fiscalité directe et indirecte, des dotations et compensations versées par l'État, outre l'augmentation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) (qui représentent à nouveau plus de 25 % du total), laisse apparaître une modification de la structure des recettes de la collectivité.

La part de la fiscalité directe passe de 40,98 % à 28,68 % suite à la disparition de la taxe professionnelle (TP). L'exercice 2010 constitue donc une année charnière avant l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions concernant la fiscalité départementale qui seront effectives dès 2011 (suppression de la part départementale de la taxe d'habitation, perception de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Pour compenser la perte de la TP, une compensation relais a été créée. A ce titre, la collectivité a perçu un montant de 118,1 M€ soit 10,46 % des recettes de fonctionnement.

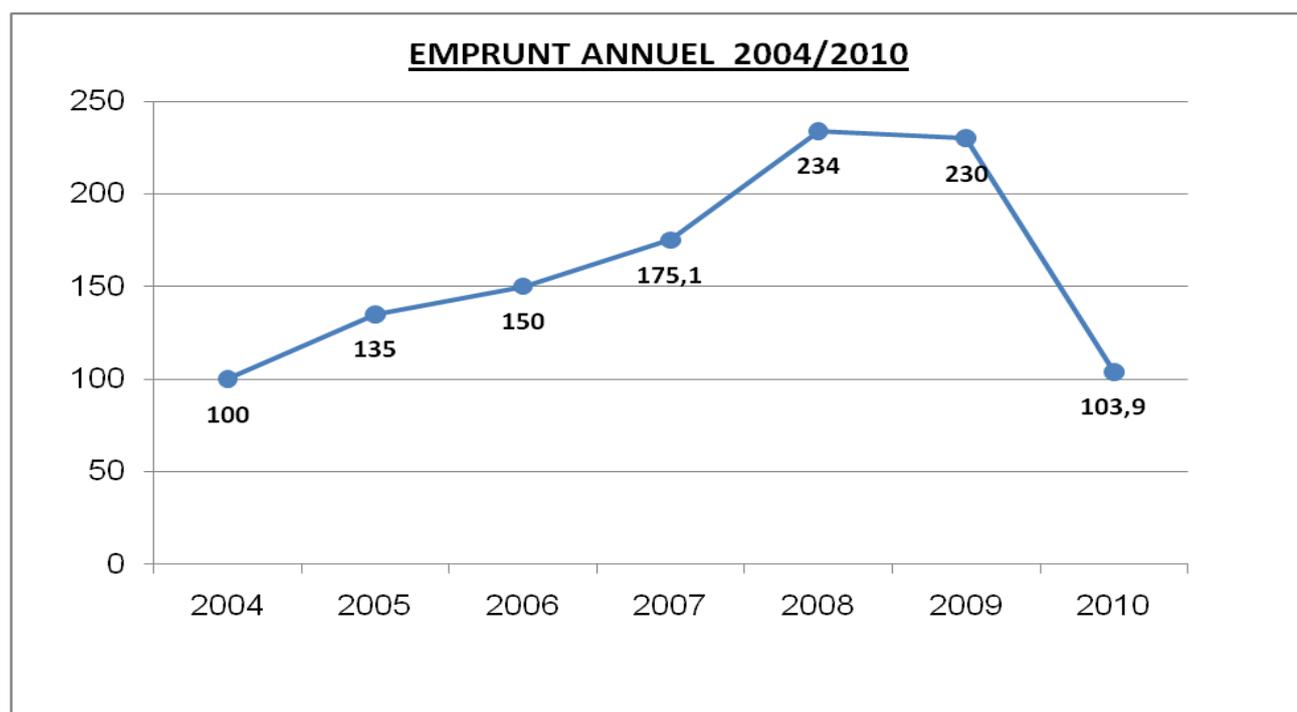
Enfin les recettes diverses d'exploitation ont connu une baisse de 14,7 M€ imputable au niveau élevé des recettes exceptionnelles en 2009 (vente EDHEC et provisions liées à la prestation compensatrice de handicap (PCH).

## 2. Recettes d'investissement :

Hors emprunt revolving et reprise du résultat affecté 2009, les recettes d'investissement au compte administratif 2010 **s'élèvent à 163,68 M€.**

Elles se composent principalement :

- **de la mobilisation à hauteur de 103,9 M€ des emprunts** sur 174,1 M€ (hors revolving) inscrits au BP 2010. Ceci représente une nette réduction du recours à l'emprunt pour le financement des investissements au regard des exercices antérieurs notamment 2008 et 2009.



- *des dotations de l'État* représentant **12,47 M€** dont 4,43 M€ au titre de la dotation départementale d'équipement des collèges et 2,48 M€ au titre de la DGE.

- *du fonds de compensation de TVA (FCTVA) pour 31,61 M€*. Je vous rappelle que depuis la participation du Département au plan de relance de l'État en 2009, le montant du FCTVA dû au titre d'un exercice budgétaire est versé de manière pérenne dès l'exercice suivant. Sur 2009, le Département avait ainsi bénéficié d'un « double FCTVA », 71,9 M€ correspondants aux exercices 2007 et 2008.

- *des participations de tiers, pour 15,7 M€, tels l'État et la Région* : c'est ainsi que 5,6 M€ ont été perçus pour le campus des sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC) ; 4,2 M€ au titre du contrat de projets État-Région (CPER) et de la compensation spécifique de décentralisation (CSD) et 1 M€ pour le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI).

## **II-2. Exécution des dépenses de l'exercice**

Les dépenses réelles totales hors revolving (investissement + fonctionnement) ont été exécutées pour **1.289,7 M€** et se ventilent en section de fonctionnement à hauteur de **988,6 M€** (955,5 M€ hors dette) et en section d'investissement pour **301,1 M€** (254,69 M€ hors dette).

### **1. Dépenses réelles d'investissement :**

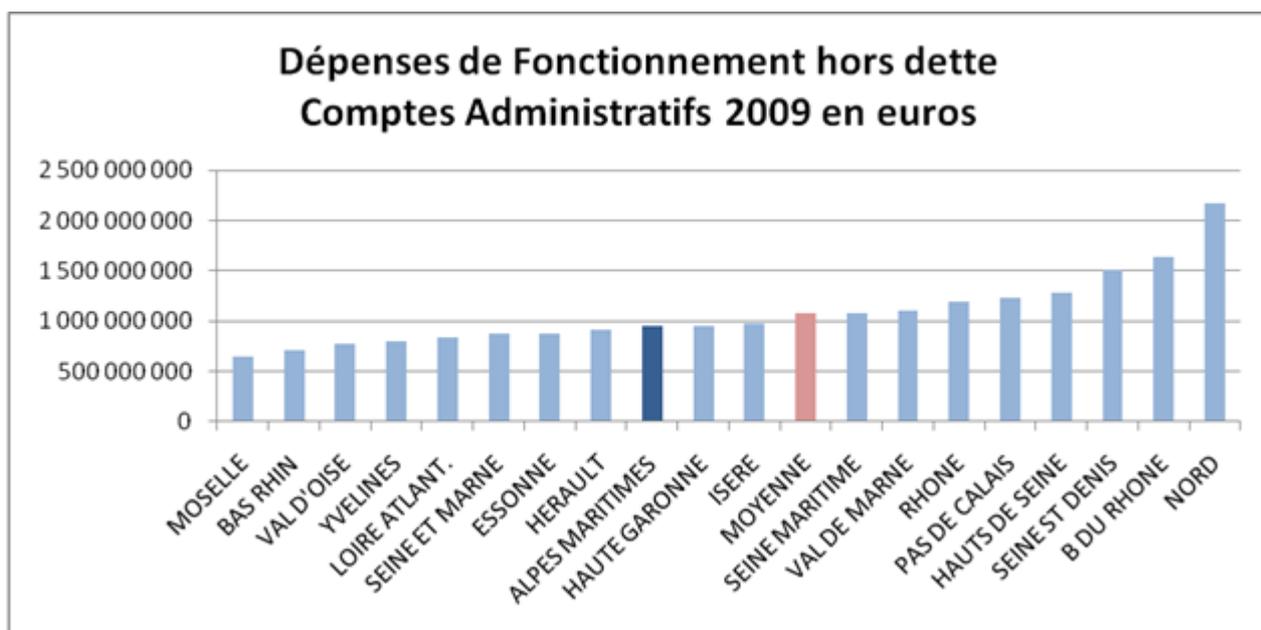
Le désendettement réalisé par la collectivité jusqu'en 2004 a dégagé des marges de manœuvre qui a permis entre 2004 et 2009 la mise en place d'un programme exceptionnel de rattrapage des investissements matérialisé par l'adoption puis l'exécution de grands programmes (Points noirs ; plan Collège Avenir ; Contrats de plan départementaux). Désormais, après la participation au plan de relance en 2009, le niveau des investissements a retrouvé les niveaux de 2004 et se situe dans la moyenne des départements millionnaires en population.

### **2. Dépenses réelles de fonctionnement :**

Les dépenses réelles de fonctionnement (hors intérêts de la dette) se situent à 955,5 M€ en 2010, soit un niveau identique à 2009.

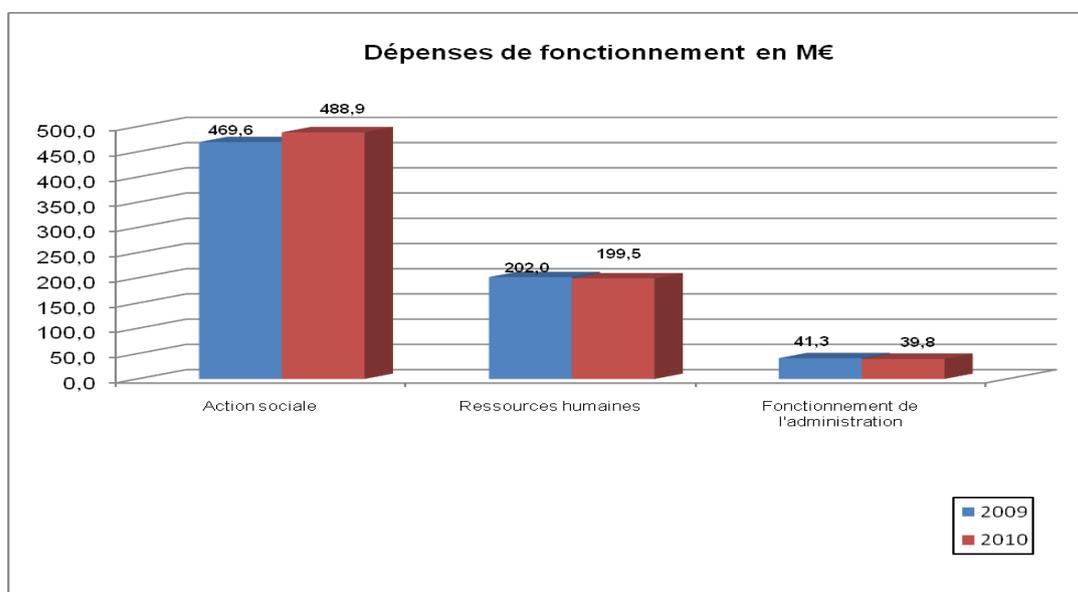
La stabilisation de nos dépenses de fonctionnement est un élément essentiel de la politique budgétaire du Département. Celle-ci garantit le rétablissement de nos marges de manœuvre après un exercice 2009 difficile, et une priorité toujours maintenue à l'autofinancement de nos dépenses d'investissement. Cette stabilisation, associée à une reprise de la progression de nos recettes, a permis de tripler l'épargne nette par rapport au CA 2009. Notre ratio de désendettement, optiquement affecté en 2009 suite à la chute des DMTO, a été rétabli à 7,1 années, soit exactement le niveau constaté au CA 2008.

Au CA 2009, nos dépenses de fonctionnement étaient déjà inférieures à la moyenne des départements millionnaires en habitants.



La stabilisation de nos dépenses en 2010 par rapport à 2009 sera de nature à améliorer ce positionnement par rapport à la moyenne de cette strate.

#### Comparatif des dépenses de fonctionnement 2009 et 2010 (en M€) Secteur Social Ressources Humaines et Administration Départementale

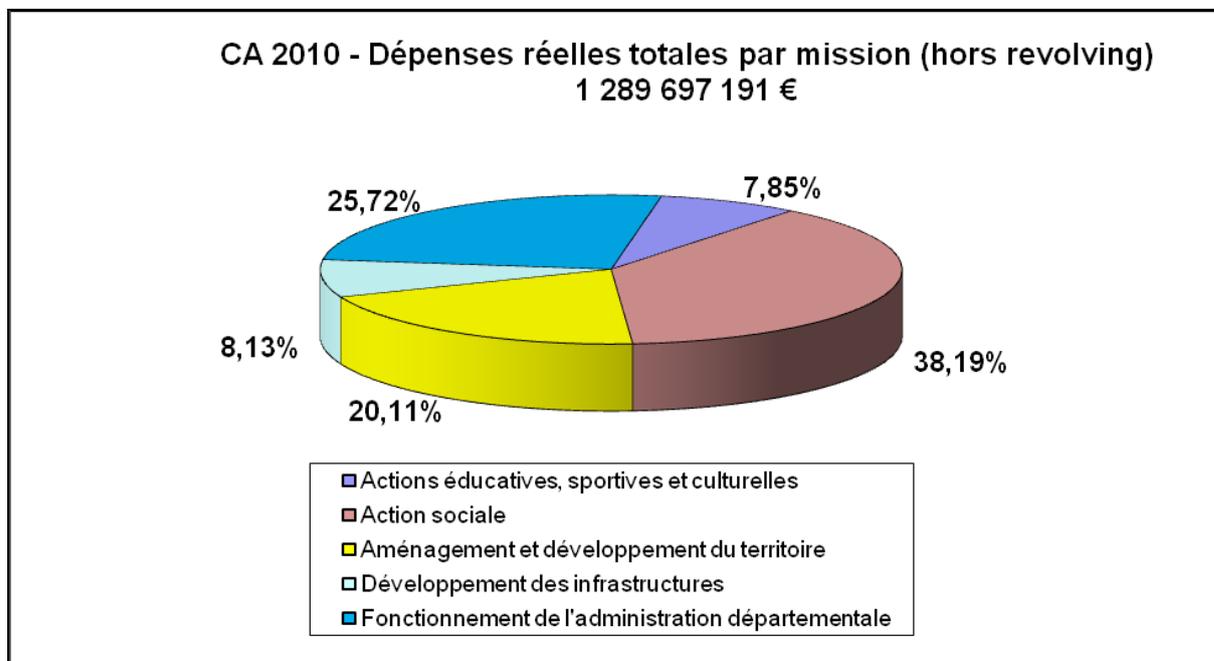


Le comparatif entre les dépenses de fonctionnement 2009 et 2010 permet de noter :

- la continuité de l'effort en faveur du secteur social qui progresse en volume de 19,3 M€,
- la maîtrise des dépenses Ressources Humaines (-2,5 M€),
- la maîtrise du fonctionnement général de l'administration départementale (-1,5 M€).

### III. PRESENTATION DETAILLEE PAR MISSION :

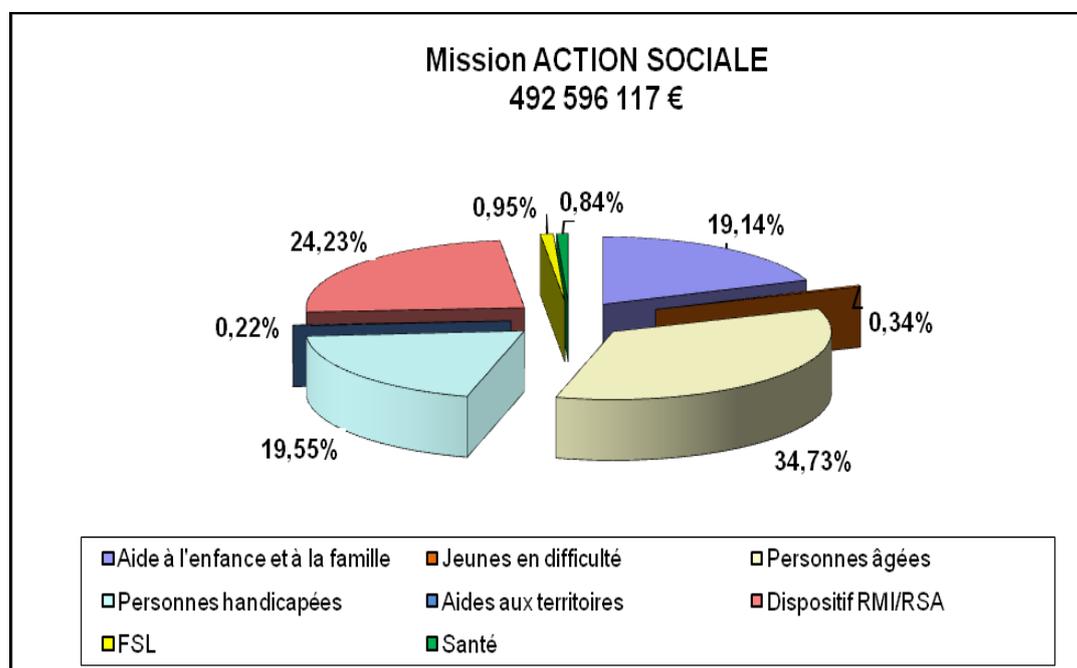
La ventilation par mission des dépenses réelles totales s'établit comme suit :



En volume, les dépenses réelles totales se répartissent entre les missions du Département comme suit :

- **Action sociale :** 492,6 M€
- **Fonctionnement de l'administration départementale :** 331,8 M€
- **Aménagement et le développement du territoire :** 259,3 M€
- **Développement des infrastructures :** 104,8 M€
- **Actions éducatives, sportives et culturelles :** 101,2 M€

### III-1. ACTION SOCIALE



Les dépenses réalisées dans le cadre de la mission Action sociale sont essentiellement des dépenses de fonctionnement : 488,9 M€, auxquelles s'ajoutent 3,7 M€ de dépenses d'investissement.

Les dépenses de santé et solidarités se caractérisent depuis plusieurs années par la prédominance des actions en faveur des personnes âgées qui représentent, comme en 2010, 34,7 % du total.

#### - La politique d'aide aux personnes âgées : 171 M€

Au 31 décembre 2010, le Département compte 196 établissements pour personnes âgées, dont 84 sont habilités à l'aide sociale.

- **Les aides à l'hébergement** se composent de :
  - ✓ L'APA en établissement représente 42,32 M€, elle est versée à 9449 bénéficiaires en moyenne sur l'année,
  - ✓ L'aide sociale à l'hébergement, en foyer logement et en accueil familial s'élève à 44,89 M€,
- **Le maintien à domicile** comprend tous les services à la personne, ainsi que les foyers restaurants et les services de portage de repas. Les principales aides sont :
  - ✓ L'APA à domicile représente une dépense de 75,91 M€, elle a été versée à 14 785 bénéficiaires dont 4 720 utilisent le CESU,
  - ✓ L'aide ménagère : 1,26 M€,
  - ✓ Le portage de repas : 0,93 M€,
  - ✓ La téléassistance : 1,7 M€ pour 6813 bénéficiaires.

- **La politique « Dispositif RSA » : 119,3 M€**

En hausse de 12,6% par rapport à 2009 les dépenses de la politique sont essentiellement portées par l'évolution des dépenses d'allocations. Outre l'effet en années pleines du RSA (mis en place au 1<sup>er</sup> juin 2009), l'augmentation continue du nombre d'allocations, bien que moins marquée qu'en 2009 du fait de l'évolution économique (+3,5% en 2010 contre +16% en 2009), a été l'élément essentiel de cette progression.

Les dépenses d'insertion sont quant à elles stables à 16,48 M€ au lieu de 17,0 M€ l'année précédente. Les actions qui y sont liées ont été, pour la plupart, reconduites en 2010 tout en faisant l'objet d'un effort de rationalisation. Régulièrement suivies et améliorées, elles correspondent à des actions destinées en priorité à lever les freins à l'emploi.

Les recettes de compensation versées par l'État ont également augmenté afin de tenir compte de l'extension des allocations RSA correspondant au public ex allocation parent isolé (API) : au-delà de la TIPP reversée au Département, au titre du RMI (75,7 M€ chaque année), 6 M€ ont été reçus sur 6 mois de part ex API.

Le niveau de cette compensation a fait l'objet d'ajustements, au vu des comptes administratifs 2010 des départements. C'est ainsi qu'en début d'année 2011, un rappel de 4,9 M€ a été versé par l'État.

- **La politique d'aide à l'enfance et à la famille : 94,3 M€**

Les dépenses 2010 consacrées à la politique départementale en faveur de l'enfance et de la famille sont stables.

Les dépenses consacrées à la prise en charge des enfants, au titre de la protection de l'enfance, dans les maisons d'enfants à caractère social ainsi que des familles en difficultés dans des établissements adaptés constitue le programme « *placement enfants-famille* », le plus important avec 59 M€ destinés aux établissements départementaux (dont le foyer départemental de l'enfance pour 17,2 M€) mais aussi hors département.

Le programme « *prévention* » réalisé à hauteur de 25,5 M€ inclut l'action prioritaire 2010 à savoir la lutte contre l'absentéisme scolaire, avec le développement du contrat de responsabilité parentale (179 CRP ont été passés sur l'exercice), l'ouverture de l'établissement de réinsertion scolaire (ERS) de Saint Dalmas de Tende et l'ouverture de deux écoles des parents à Nice et au Cannel.

La protection maternelle et infantile représente, quant à elle, un effort de 4,1 M€.

- **La politique d'aide aux personnes handicapées : 96,3 M€**

Au 31 décembre 2010, le Département compte :

- ✓ 56 établissements pour personnes handicapées pour 1 433 places,
- ✓ 25 services ouverts.

L'augmentation des dépenses de fonctionnement, +8,8% par rapport à 2009, est très majoritairement imputable à la mise en œuvre du schéma départemental en faveur des personnes handicapées, qui a prévu la création de nouvelles places en vue de mieux répondre aux besoins. Avec les premiers effets liés aux nouvelles autorisations, le financement des établissements et services représente à lui seul 56,8 M€.

**En matière de maintien à domicile**, la montée en charge de la prestation de compensation du handicap (PCH) mise en œuvre au 1er janvier 2006 se poursuit en 2010 avec une progression de 36 % de bénéficiaires (soit + de 2.000 personnes). Cette prestation est destinée à remplacer à terme l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACPT) qui continue de décroître.

Les principales aides versées représentent 34,22 M€ :

- ✓ L'allocation compensatrice tierce personne : 11,78 M€ pour 2.088 personnes,
- ✓ La PCH pour adultes : 22,44 M€ pour 1481 bénéficiaires

- **La politique de santé : 4,1 M€**

Cette politique comprend essentiellement :

- ✓ les actions de santé conduites pour le compte de l'État : 1,5 M€ pour la lutte contre le VIH, les hépatites, le dépistage des cancers et la tuberculose, les conduites addictives.
- ✓ les actions liées à la maternité et à l'enfance : 2,6 M€ ont été consacrés à la protection maternelle et infantile grâce à 24 centres et 11 antennes, au suivi de plus de 10.000 enfants pour des bilans de santé et 1.036 enfants ont été confiés à l'aide sociale à l'enfance.

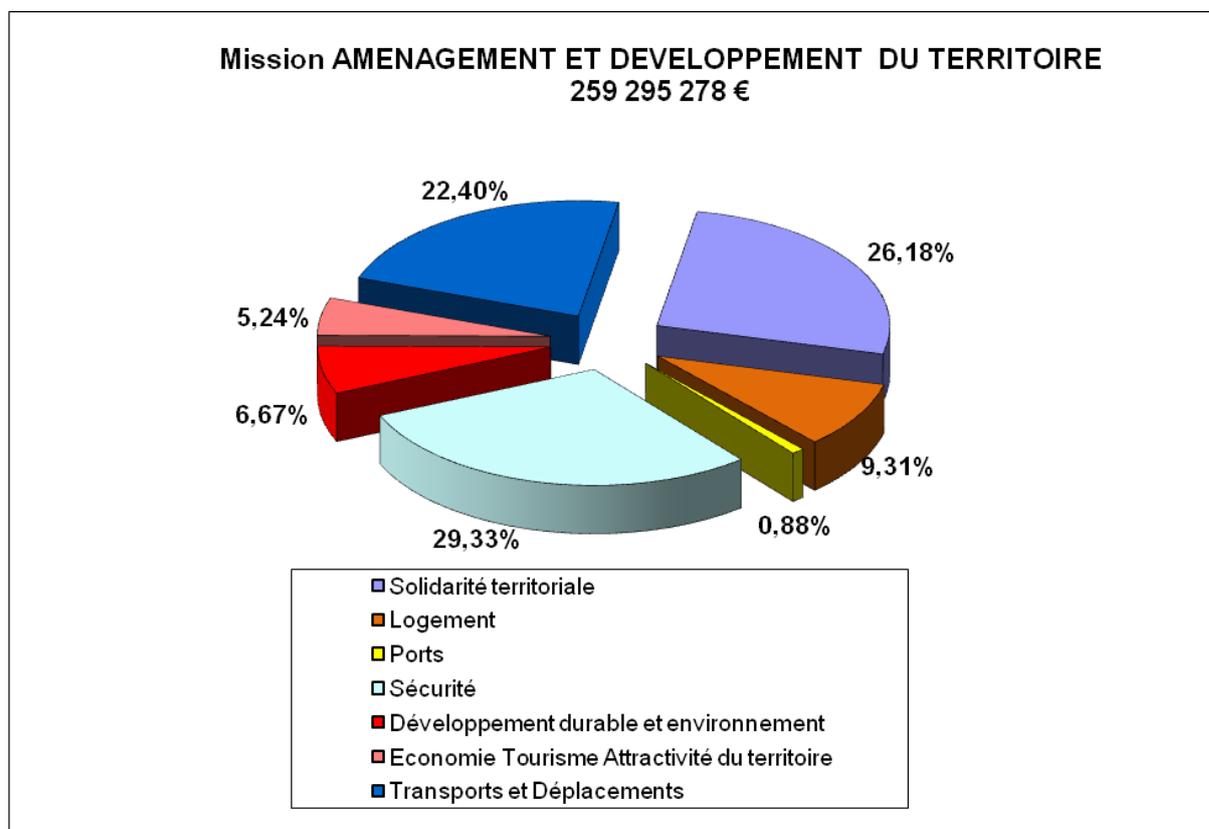
- **La politique d'aide aux jeunes en difficulté : 1,7 M€**

Au titre du fond d'aide aux jeunes en difficulté, 2.357 aides individuelles ont été attribuées pour un montant total de 0,3 M€. Les aides collectives, mises en œuvre par l'intermédiaire d'associations spécialisées, s'élèvent à 0,5 M€. Enfin, 0,9 M€ ont été consacrés aux foyers de jeunes travailleurs.

- **La politique fonds de solidarité pour le logement (FSL) : 4,7 M€**

La dotation départementale du FSL s'est élevée à 4,7 M€ pour 2010, ce qui a permis de répondre à 7.159 ménages en attribuant 4,6 M€ dans le cadre soit de l'accès à un logement, soit dans le cadre du maintien dans un logement.

### III-2. AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE



La répartition des dépenses en volume sur les différentes politiques composant la mission Aménagement et développement du territoire est la suivante :

- **La politique sécurité : 76,0 M€**

Cette politique inclut 2 programmes majeurs :

- le SDIS pour lequel une subvention globale de **72,5 M€** a été versée au SDIS : en fonctionnement, dans le cadre de la convention financière quinquennale 2007-2011.
- le programme Sécurité : un montant de 3,4 M€ a permis la livraison de la gendarmerie de Puget-Théniers, la poursuite des travaux sur les gendarmeries de Menton et de Vence et de procéder aux études concernant les gendarmeries de Saint Vallier de They et de Villeneuve Loubet.

- **La politique de solidarité territoriale : 67,9 M€**

La politique de solidarité territoriale regroupe deux programmes :

- **Contrat de plan départemental** pour 8,03 M€ : les sommes versées correspondent au paiement des subventions votées dans le cadre de ces contrats qui ont été prorogés jusqu'au 31/12/2010 ; dans ce cadre ont été financés des aires d'accueil pour les gens du voyage (Mougins et Vallauris), un musée dédié au peintre Pierre Bonnard au Cannet et des aménagements du pôle d'échanges multimodal de Grasse.

- **Autres actions de solidarité territoriale** pour 59,8 M€ : les principales dépenses concernent l'aide pour les travaux sur les réseaux (14,4 M€), pour l'aménagement et l'environnement (13,9 M€). Par ailleurs 15,1 M€ ont été consacrés aux participations au fonctionnement des syndicats mixtes ainsi qu'aux offices de tourisme faisant de la promotion pour les stations de ski.

- **La politique « transports et déplacements » : 58,0 M€**

Le Département a poursuivi en 2010 son engagement dans la modernisation du réseau ferré ainsi que des actions de développement de l'offre du réseau départemental :

- **La mise en place de l'expérimentation de la carte orange** à l'échelle du département des Alpes-Maritimes, appelée « carte Azur »,

- **La mise en place d'offres nouvelles** sur le réseau départemental, avec la création de nouvelles lignes de transport : ligne 250 entre l'aéroport et Vallauris Golfe Juan,

- La mise en place d'un Rando-bus entre Nice / Saint-Martin-Vésubie, d'autobus à la place d'autocars sur la ligne 100 permettant d'augmenter l'offre de 35%, ainsi que la mise en place de bus 100% neige pour desservir les stations d'Auron, Isola et Valberg depuis le 27 novembre 2010.

- **La politique logement : 24,1 M€**

Cette politique regroupe :

- **des aides aux particuliers** pour faciliter :

- ✓ l'accession à la propriété dans l'ancien : 1 158 primo-accédants ont bénéficié de 2,9 M€ de subventions ou de prêts (2,7 M€) dans le cadre de la mise en place du « Prêt Logement 06 » qui vient compléter le PTZ de l'État ;

- ✓ l'amélioration de l'habitat rural : 901 logements aidés pour un montant de 1,8 M€ ;

- ✓ la remise sur le marché locatif des logements vacants du parc privé : dans le cadre du Plan de cohésion sociale : 49 logements ont été rénovés pour 0,4 M€.

- **des aides aux organismes constructeurs de logements sociaux** comprenant :

- ✓ des garanties d'emprunt : fin 2010 le volume des annuités des emprunts garantis par le Département au titre des logements sociaux s'élève à 193 M€ ;

- ✓ des subventions pour le financement de la réhabilitation et de la construction de logements : 7,7 M€ pour 1 166 logements aidés dont 309 constructions neuves ;
- ✓ la participation aux opérations de renouvellement urbain à Nice, Grasse et Cannes : 73,7 M€ seront mobilisés sur la période 2007-2016 au bénéfice des organismes constructeurs.

- **La politique « développement durable et environnement » : 17,3 M€**

En matière d'environnement les principaux efforts ont porté sur :

- ✓ Les espaces naturels et paysages : 2,2 M€
- ✓ La forêt : 2,4 M€
- ✓ L'eau et le milieu marin : 8,4 M€
- ✓ Les déchets : 3,4 M€

L'effort s'est également poursuivi en faveur des énergies renouvelables : 1235 particuliers ont ainsi bénéficié d'une subvention, ce qui a représenté une dépense de 2,5 M€.

- **La politique « économie tourisme attractivité du territoire » : 13,6 M€.**

- **Programme Économie** : 6,0 M€ dont 1,9 M€ pour l'investissement.

Au-delà des 5,7 M€ de crédits de paiement consacrés pour l'essentiel au fonctionnement des structures à vocation économique 0,6 M€ ont été mandatés au bénéfice des projets de pôles de compétitivité et d'aide à la modernisation et à l'innovation des entreprises.

- **Programme Tourisme** : 4,6 M€ dont 0,6 M€ pour l'investissement ont été mandatés dans le cadre des subventions traditionnelles aux hébergements. Les dépenses de fonctionnement ont concerné les participations aux organismes de promotion et développement touristique.

- **Programme Agriculture** : 1,6 M€ dont 0,8 M€ pour l'investissement

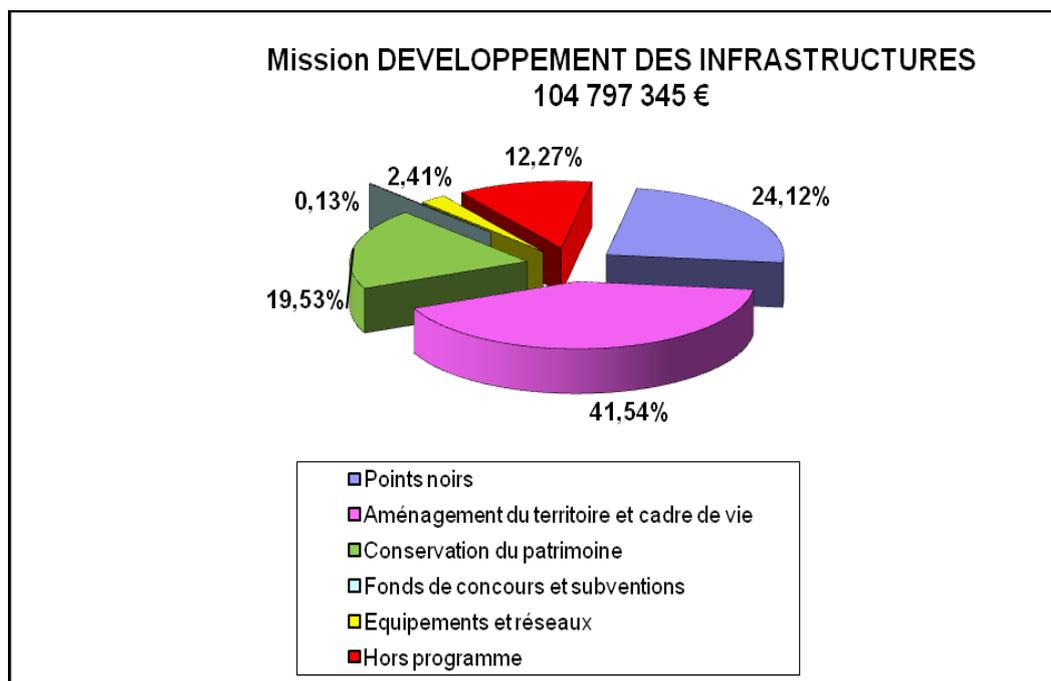
Ce sont les actions habituelles mises en œuvre sur ce programme qui ont été exécutées en 2010.

- **Programme Aménagement du territoire** : 1,2 M€

Deux actions sont à signaler pour ce programme :

- ✓ Dans le cadre de l'opération d'intérêt national (OIN), participation du Département au fonctionnement et à l'ingénierie de l'établissement pour 0,6 M€ ;
- ✓ Diversification des offres de service au sein des maisons du Département.

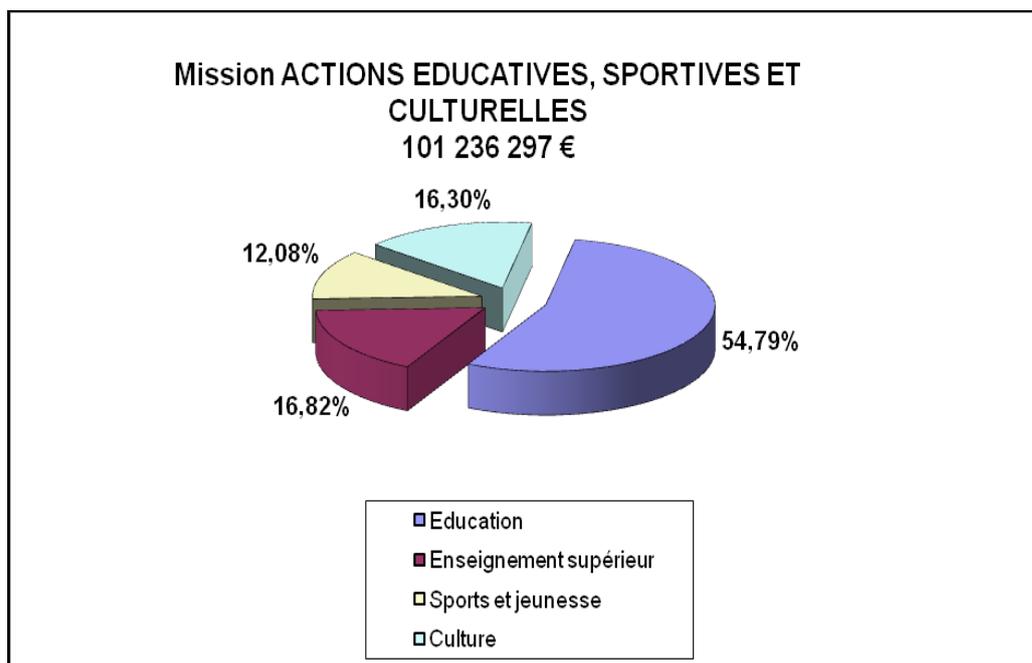
### III-3. DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES



La mission Développement des infrastructures intègre notamment :

- **Le programme de lutte contre les points noirs routiers.** En 2010 un volume de dépenses de 25,2 M€ a été constaté.
- **Le programme conservation du patrimoine** a été exécuté à hauteur de 20,5 M€ et concerne la réparation des dégâts relatifs aux intempéries, les réfections de chaussées, les grosses réparations d'ouvrages d'arts, les programmes de sécurité routière, les réseaux (éclairage et signalisation), l'acquisition de matériel destiné à l'entretien routier dont une partie à destination de la viabilité hivernale.
- **Le programme d'aménagement du territoire et cadre de vie** représente 43,5 M€ qui ont principalement bénéficié à :
  - ✓ L'amélioration des échanges au droit de Nice est et l'élargissement du pont Garigliano (RD 2204 B),
  - ✓ L'amélioration du carrefour de Blausasc (RD 2204/RD 321),
  - ✓ La poursuite de la pénétrante Cannes-Grasse avec la trémie des Aspres,
  - ✓ La liaison de la Siagne avec la livraison de trois tranches,
  - ✓ La reconstruction du pont d'Ilonse (RD 59),
  - ✓ La galerie de secours du tunnel de Saorge (RD 6204),
  - ✓ Le recalibrage de l'entrée de la vallée de la Vésubie (RD 2565).
- **Le programme « fonds de concours et subventions »** représente 0,13 M€. Il s'agit des reliquats du contrat de plan État-Région.

### III-4. ACTIONS EDUCATIVES, SPORTIVES ET CULTURELLES



La mission **Actions éducatives, sportives et culturelles** comporte 4 politiques :

– **La politique éducation : 55,5 M€**

L'année 2010 a vu la livraison et/ou le démarrage de nombreuses opérations dont celles :

- ✓ du bâtiment logement du collège Saint Blaise à Saint Sauveur,
- ✓ de la réhabilitation du collège Ségurane à Nice,
- ✓ de la restructuration de la ½ pension du collège J-H Fabre à Nice,
- ✓ du gymnase rénové du parc Impérial de Nice, du gymnase J .Salines à Roquebillière, du complexe sportif de La Trinité, de la réfection des façades du gymnase du collège A. Camus à Mandelieu,
- ✓ de diverses acquisitions de terrains pour un total de 0,2 M€.

Au niveau des chantiers structurants, on peut noter le démarrage de la construction du nouveau collège d'Antibes, la construction du complexe sportif du collège L. Bréa à Saint Martin du Var et la transformation de l'ancienne concession Peugeot au quartier Saint Roch à Nice en salles de sport.

Ainsi 30,1 M€ ont ainsi été investis pour les collèges en 2010 : 26,1 M€ en investissement et 4,0 M€ en fonctionnement pour la maintenance.

La promotion de la vie scolaire (aides sociales et subventions) a représenté 6,2 M€.

- **La politique sports et jeunesse : 12,2 M€**

A titre principal au sein de cette politique, des subventions sportives ont été allouées dont notamment :

- 6,9 M€ au titre de subventions aux associations sportives, clubs phares, professionnels et partenaires développement sportif, comités départementaux, manifestations sportives et récompenses individuelles aux sportifs du Département. Une partie concerne des subventions d'investissement à hauteur de 800 000 €.
- 1,3 M€ aux établissements publics propriétaires ou assurant la gestion d'établissements et sites sportifs, aux associations agréées par le Ministère en charge de la jeunesse et des sports, aux associations et établissements publics œuvrant dans le domaine des œuvres sociales de jeunesse et de vacances.
- 1 M€ de dépenses se répartissent au sein du programme initiatives sportives entre le dispositif mer et le dispositif montagne notamment.

- **La politique culture : 16,5 M€**

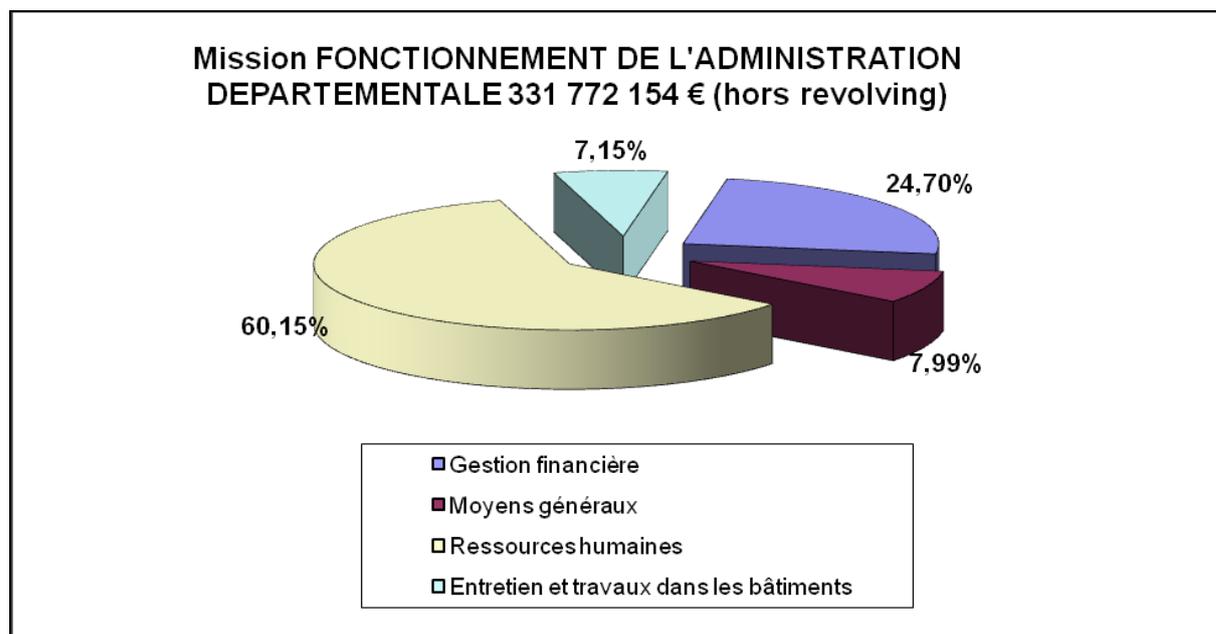
- 9,5 M€ de subventions culturelles ont été alloués au titre du fonctionnement à divers associations, établissements publics et collectivités œuvrant pour la sauvegarde du patrimoine et l'activité culturelle du département mais aussi pour les nombreuses manifestations artistiques qui ont lieu toute l'année.
- 2,5 M€ ont été consacrés à la conservation du patrimoine départemental (dont la restauration du patrimoine ancien religieux : église Ste Jeanne d'Arc, chapelle de l'Annonciation de Tende) et à l'enrichissement des équipements culturels départementaux (dont l'extension du parvis du musée des Merveilles de Tende).
- Enfin, 2 M€ ont été consacrés à l'organisation de nombreuses manifestations sur le Département notamment « *06 en scène* », « *C'est Pas Classique* », « *les Estivales* ».

- **La politique enseignement supérieur : 17 M€**

Dans le cadre des travaux de construction du campus STIC (campus des sciences et technologies de l'information et de la communication), qui ont débuté en décembre 2009, 12,7 M€ ont été investis en 2010 sous maîtrise d'ouvrage départementale.

En ce qui concerne le programme Recherche, enseignement supérieur et vie scolaire, on note au titre de la densification de l'enseignement supérieur, les travaux du campus SKEMA à Sophia Antipolis et l'achèvement des travaux de la première extension de l'EDHEC de Nice, qui bénéficient d'une participation départementale respective de 1,2 M€ et de 3,5 M€.

### III-5. FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION DEPARTEMENTALE



La mission Fonctionnement de l'administration départementale se ventile entre 4 politiques :

- **La politique ressources humaines : 199,6 M€**

L'effectif des personnels rémunérés (4.879 agents) a enregistré une nouvelle baisse en 2010 (-2,60 %). Cette maîtrise des effectifs a été rendue possible notamment par une mobilité interne accrue.

En matière d'évolution règlementaire, la valeur du point d'indice servant de référence au calcul des rémunérations a augmenté de 0,3% en 2010. La masse salariale au titre du budget principal s'élève à 189,9 M€.

Par ailleurs l'enveloppe budgétaire consacrée aux actions sociales en faveur du personnel s'élève à 9,7 M€.

- **La politique gestion financière : 81,9 M€**

Très majoritairement constituée de l'annuité de la dette, 79,3M€, cette politique regroupe également les frais de lignes de trésorerie, particulièrement faibles compte tenu du niveau des taux courts termes, (127 K€) ainsi que les subventions aux budgets annexes (1,5 M€), et 1 M€ au titre d'écriture comptable (titres annulés ; restitution de taxes...) et d'abondement du fonds de péréquation de la taxe professionnelle.

- **La politique moyens généraux : 26,5 M€**

L'effort de rationalisation de l'usage des moyens de travail des agents s'est poursuivi en 2010 avec pour objectif une réduction significative des frais de fonctionnement, tant en matière de services généraux (habillement, véhicules, surfaces de bureaux) que de systèmes d'information et de communication (serveurs, moyens d'impression ou équipements informatiques) et ce malgré les hausses des carburants et de l'énergie constatées sur la période.

Parmi les actions notables dans le domaine de l'administration générale :

- La poursuite d'externalisation des opérations de nettoyage.
- La mise en place expérimentale du bon de commande électronique en matière d'économat et d'habillement.
- Le parc automobile départemental a de nouveau été réduit pour atteindre 596 véhicules légers.
- Enfin dans le domaine des systèmes d'information et de communication, il est à noter :
  - ✓ la mise en œuvre de l'outil de gestion des PMI (avec télétransmission des actes à la CPAM),
  - ✓ la mise en production des sites « *handivoile* » et « *régates de Nice* » permettant aux usagers d'effectuer les réservations en ligne.
  - ✓ le projet de jonction des fibres optiques de Nice Côte d'Azur et du Département est désormais en phase de réalisation.

L'investissement en matière informatique et dans le domaine des services généraux représente un montant de 2 M€ tandis que les frais de fonctionnement s'élèvent à 5,4 M€.

- **La politique « entretien et travaux dans les bâtiments » : 23,7 M€**

Au titre des bâtiments sièges, l'ensemble des travaux s'est élevé à 4,2 M€ en investissement et à 2,6 M€ en fonctionnement.

Les principaux axes d'intervention ont été les suivants :

- La conservation et l'adaptation du bâti départemental, dont l'opération « bulles » sur le CADAM, la sécurité générale du Palais Sarde (1,9 M€) ;
- L'amélioration de l'efficacité énergétique, notamment la gestion technique centralisée du CADAM ;

Au titre des bâtiments destinés à l'action sociale, les travaux se sont élevés à 4 M€ en investissement et 1 M€ en fonctionnement.

Pour les opérations ayant porté sur les bâtiments destinés à l'infrastructure routière, 1,2 M€ de travaux d'investissement ont été réalisés, dont les extensions des centres d'exploitation routiers d'Entraunes et de Séranon.

#### IV. AFFECTATION DU RESULTAT

**Le compte administratif retrace l'exécution des dépenses et des recettes d'un exercice et constate ainsi le résultat de fonctionnement et le besoin de financement de la section d'investissement, à la clôture de l'exercice.**

Au terme d'une procédure très précisément décrite aux articles R 3312-8 à R 3312-10 du code général des collectivités territoriales, il appartient donc à l'assemblée d'affecter ce résultat de fonctionnement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, corrigé des restes à réaliser de ladite section, et pour le solde, en excédent de fonctionnement reporté ou en dotation complémentaire en réserves.

**Pour l'exercice 2010, compte tenu du résultat de fonctionnement cumulé qui s'élève à + 67 319 169,22 € et du résultat d'investissement cumulé de - 41 399 662,81 € (cf. : annexe 1 jointe au rapport), je vous propose l'affectation suivante :**

Le résultat cumulé de fonctionnement 2010 est affecté à la couverture du déficit d'investissement pour 41 399 662,81 € en recettes d'investissement au compte 1068. Le solde restant s'élève à 25 919 506,41 € et sera affecté en recettes de fonctionnement au compte 002.

#### **En conclusion, je vous propose :**

1°) d'arrêter le compte administratif pour l'exercice 2010 tel que détaillé ci-après :

	Dépenses (réelles + ordre)		Recettes (réelles + ordre)	
	Voté	Réalisé	Voté	Réalisé
Investissement	440 226 385,88	334 800 779,05	440 226 385,88	286 057 398,47
Fonctionnement	1 145 952 898,19	1 080 977 031,58	1 145 952 898,19	1 132 703 539,73
<b>TOTAL</b>	<b>1 586 179 284,07 €</b>	<b>1 415 777 810,63 €</b>	<b>1 586 179 284,07 €</b>	<b>1 418 760 938,20 €</b>

2°) de prendre acte des résultats de clôture :

- ✓ Solde d'exécution de la section d'investissement : - 48 743 380,58 €
- ✓ Excédent d'investissement reporté : + 7 343 717,77 €
- ✓ Restes à réaliser dépenses : + 30 000 000 €
- ✓ Restes à réaliser recettes : + 30 000 000 €
- ✓ **Déficit de financement de la section d'investissement : - 41 399 662,81 €**
- ✓ Résultat de fonctionnement reporté (2009) : + 15 592 661,07 €
- ✓ Résultat de fonctionnement de l'exercice : + 51 726 508,15 €
- ✓ **Résultat de fonctionnement cumulé : + 67 319 169,22 €**

3°) d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé 2010 de 67 319 169,22 € de la manière suivante :

- ✓ à la couverture du déficit d'investissement pour 41 399 662,81 € en recettes d'investissement au compte 1068.
- ✓ le solde restant, soit 25 919 506,41 €, sera affecté en recettes de fonctionnement au compte 002.

## **ANNEXE 1**

### **Au titre de l'exercice 2010, les résultats sont les suivants (en €)**

Solde d'exécution de la section d'investissement :	- 48 743 380,58
Excédent d'investissement reporté (2009) :	+ 7 343 717,77
Restes à réaliser dépenses :	+ 30 000 000
Restes à réaliser recettes :	+ 30 000 000
<b>Déficit de financement de la section d'investissement :</b>	<b>- 41 399 662,81</b>
Résultat de fonctionnement reporté (2009) :	+ 15 592 661,07
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	+51 726 508,15
<b>Résultat de fonctionnement cumulé :</b>	<b>+ 67 319 169,22</b>